

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE
LA CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

ET

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

JUILLET 2023

CONSIDÉRANT la mise en vigueur, le 5 mai 2022, du Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de procéder à la création de titres d'emploi de candidats dans le domaine du radiodiagnostic, de la médecine nucléaire, de la radio-oncologie et de l'électrophysiologie médicale;

CONSIDÉRANT le paragraphe 8.06 concernant le mécanisme de modification à la Nomenclature des titres d'emploi, des taux et des échelles de salaire (mécanisme) prévu aux conventions collectives.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 24 octobre 2021 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

sont modifiées de la façon suivante :

1. L'annexe BB sur les emplois-remorques, santé et services sociaux est modifiée par l'ajout des titres d'emploi suivants :

# Titres d'emploi	Titres d'emploi	Classe d'emplois	Titres d'emploi de référence	% d'ajustement
2204	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale (radiodiagnostic) ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale (radiodiagnostic).	1	4-2205	91,0
2209	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale (médecine nucléaire) ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale (médecine nucléaire).	1	4-2208	91,0
2216	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale (échographie médicale) ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en imagerie médicale (échographie médicale).	1	4-2217	91,0
2206	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en radio-oncologie ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en radio-oncologie.	1	4-2207	91,0
2283	Candidat à l'exercice de la profession de technologue en électrophysiologie médicale ou candidate à l'exercice de la profession de technologue en électrophysiologie médicale.	1	4-2286	91,0

2. Le Comité national des emplois prévu au mécanisme de modifications à la nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire de la convention collective ne peut être saisi d'une demande en lien avec la création des titres d'emploi mentionnés à cette entente.
3. La présente entente entre en vigueur à compter de la date de signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le 28^e jour du mois de juillet 2023.

**LE SYNDICAT CANADIEN DE
LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)**



Karine Cabana
Porte-parole
SCFP-FTQ



Michel Jolin
Secrétaire général
Conseil provincial des
affaires sociales (CPAS)
SCFP-FTQ

**LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX (CPNSSS)**



Louis Bourcier
Directeur général
CPNSSS



Mario Morissette
Porte-parole
CPNSSS